

## **Mention d'information à destination des diplômés – vérification des titres de formation des pharmaciens**

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles des diplômés de facultés de pharmacie afin de répondre à ses obligations légales.

En effet, conformément à l'article L.4221-16-1 du code de la santé publique, le CNOP obtient communication auprès de chaque faculté de pharmacie de la liste définitive de l'ensemble des étudiants pouvant être requis ou appelés au titre de la réserve sanitaire ainsi que la liste de l'ensemble des diplômés.

D'autre part, conformément à l'article D.4221-22 du code de la santé publique, le CNOP est également tenu de mettre en œuvre toute procédure appropriée afin de s'assurer de l'authenticité des pièces justificatives transmises par un pharmacien dans le cadre de son inscription à l'Ordre des pharmaciens ainsi que, le cas échéant, de la régularité de l'autorisation d'exercice.

A ce titre, le CNOP procède actuellement à la vérification des titres de formation (diplôme de Dr en pharmacie, DES et CES) des pharmaciens inscrits à ce jour et précédemment inscrits à l'Ordre des pharmaciens et est susceptible de recevoir des données à caractère personnel de diplômés des facultés de pharmacie, que ceux-ci soient inscrits à l'Ordre des pharmaciens ou non.

Dans l'hypothèse où le diplômé est inscrit à l'Ordre des pharmaciens, le CNOP conservera les données transmises pendant toute la durée de son exercice professionnel.

Dans l'hypothèse où le diplômé n'est pas inscrit à l'Ordre des pharmaciens, le CNOP supprimera les données des diplômés ayant obtenu leur titre de formation il y a plus de dix ans.

Le CNOP ne procède pas à des transferts de données en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez de droits concernant vos données et, en particulier, d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles et, sous certaines conditions, d'un droit d'opposition, d'effacement des informations vous concernant ou de limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données de l'Ordre en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@ordre.pharmacien.fr](mailto:dpo@ordre.pharmacien.fr)

Vous disposez également, si vous l'estimez nécessaire, de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).